

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 9 mai 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **9 mai 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **3 mai 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. BECKER MME ROTA à MME DROUOT M. TRANCHINA à MME FOUET
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. JULIEN – M. VERY
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°15 – DB du 09/05/2019

Rapporteur : M. MACHADO

**Convention pour le gardiennage et l'entretien du COSEC de Frouard
Avenant portant modification des fréquences d'intervention**

Approuvée par délibération du Conseil de Communauté en date du 9 décembre 2010, une convention pour le gardiennage et l'entretien du COSEC de Frouard a été signée avec le Syndicat intercommunal du Stade Frouard-Pompey, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2011.

Les dispositions financières de cette convention sont les suivantes :

- La surveillance des locaux est assurée sans contrepartie financière.
- Les frais de nettoyage et d'intervention sont supportés par la Communauté de Communes à raison de 16,80 € de l'heure d'intervention sur la base d'une facture du Syndicat du Stade détaillant les prestations et heures d'intervention.

Considérant :

- l'augmentation constante du nombre d'utilisateurs accueillis au sein du COSEC intercommunal depuis 2011, en raison d'une politique d'optimisation des créneaux,
- l'augmentation du nombre d'activités nouvelles accueillies depuis la rentrée 2018, en remplacement notamment de la section Tennis de l'OFP (boxe et baby basket par exemple).

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier par l'avenant ci-joint les modalités d'intervention et de nettoyage afin d'en augmenter la fréquence hebdomadaire (passage de 3.5 à 7h/semaine) et d'inclure la prestation de nettoyage des vitres.

Ainsi, le montant annuel dédié à l'ensemble de ces prestations passerait de 3 000€ à 6 400€, hors petits travaux.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Services à la population du 24 avril 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention pour le gardiennage et la surveillance du COSEC de Frouard tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer l'avenant.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC